

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1929

3 octobre 2009

SOMMAIRE

Akir Finances	92549	IK Investment Partners Luxembourg S.à.r.l.	92552
All Clean S.à.r.l.	92555	Inspicio S. à r.l.	92590
Altrimenti S.à r.l.	92592	Intertiles s.à r.l.	92591
Arconas Luxembourg S.à r.l.	92555	Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l.	92575
ASK Investments S.A.	92549	Investec GLL Fund Management Company S.A.	92551
Axima Services S.A.	92551	iTaste	92548
Barkingside S.à r.l.	92554	Köhl Facility S.A.	92553
Barnea S.à r.l.	92552	Lellgen S.à.r.l.	92555
BG Consulting S. à r.l.	92553	Marcory S.A.	92552
Biomass Investments S.A.	92546	Mazal Investments S.à r.l.	92547
BRASSILUX S.A., société de gestion de patrimoine familial	92548	MD-Trading AG	92550
BSL Special Opportunities	92549	Mecatramine S.A.	92551
Cabinet Vétérinaire Sarlet Simon S.à r.l.	92580	Nouvelle Luxelec S.A.	92553
CCP II Office 4 S.à r.l.	92548	O. Finances S.A.	92552
Chartered Investments Luxembourg Sarl	92554	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.	92546
Citeg S.A.	92553	Peschiera S.à r.l.	92546
Cofely Services S.A.	92551	ProLogis European Holdings S.à r.l.	92556
Comgest Panda	92549	ProLogis France LXXVIII S.à r.l.	92582
Cursa S. à r.l.	92547	ProLogis S.à r.l.	92556
Eco Peintures S.A.	92574	Regenbogenzwei S.A.	92546
Equity 51 S.A.	92592	Renove-Interieur S.à r.l.	92550
European Business Technologies & Engineering Expertises S.A.	92555	Route 66 S.A.	92553
European Solar Opportunities I	92582	Scaw International	92551
Eurowind S.A.	92554	Sekur Lux Home S.A.	92548
Even Media.Com S.A.	92550	Sofadem Finances S.A.	92550
Ferrero International S.A.	92557	Stable Holdings S.à r.l.	92573
Freedom Paramount S.A.	92547	SunRelaX S.à r.l.	92557
Green Planet S.A.	92559	Terold S.à r.l.	92554
Grinlux Holding S.A.	92554	Transglobal Trade International S.A.	92547
Harding Investments S.à r.l.	92559	United Business Consulting Holding S.A.	92547
Hellange S.A.	92555	Werniko S.à r.l.	92550
HR Consulting S.A.	92556	Wodalux S.A.	92592
HR Consulting S.A.	92556	Worldtec S.A.	92592

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Les listes de signatures autorisées A et B de la société définies le 7 août 2009 ont été enregistrées et déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114286/13.

(090137771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Biomass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.291.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Biomass Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114359/13.

(090137705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Regenbogenzwei S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114362/13.

(090137699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Peschiera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.743.

Par résolutions signées en date du 24 août 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Michael Pashley, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet 7 août 2009

- Nomination de Luke Hamill, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant avec effet au 7 août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114705/15.

(090137378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.404.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2009.

Cursa S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009114913/15.

(090137931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

**Transglobal Trade International S.A., Société Anonyme,
(anc. United Business Consulting Holding S.A.).**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 83.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009115672/14.

(090139224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Mazal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.428.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Mazal Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009114436/13.

(090137575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Freedom Paramount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 143.668.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FREEDOM PARAMOUNT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114419/12.

(090137632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

BRASSILUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009115693/15.

(090138795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Sekur Lux Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 66.281.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2009

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme
SEKUR LUX HOME S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009115727/14.

(090139196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

iTaste, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 141.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009115674/13.

(090139217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

CCP II Office 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.954.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009115673/12.

(090138747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

BSL Special Opportunities, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 146.109.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009115664/12.
(090138707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Comgest Panda, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 58.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.
Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009115662/13.
(090139165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Akir Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 83.616.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration tenu en date du 3 septembre 2009 a décidé de transférer le siège social de la société de l'adresse 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg à l'adresse 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour extrait conforme
AKIR FINANCES
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009115700/14.
(090138800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

ASK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 99.111.

1. John Kleynhans a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe B de la société avec effet au 31 juillet 2009.
2. Noel Mc Cormack a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe B de la société avec effet au 31 juillet 2009.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009115690/15.
(090138853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Sofadem Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 108, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.784.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 25 août 2009 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Philippe DEMANGE, 108, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, Administrateur et Président;
- Richard DEMANGE, 108, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Charles DEMANGE, 108, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009115712/15.

(090138641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Even Media.Com S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.947.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements du 14 juillet 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la clôture des opérations de liquidation de la société suivante:

EVEN MEDIA.COM S.A., Société Anonyme, dont le siège social à L-2550 Luxembourg, 38, Avenue du X Septembre a été dénoncé en date du 3 novembre 2005.

Pour extrait conforme
Me Cédric LORRAIN
Le liquidateur judiciaire.

Référence de publication: 2009115730/14.

(090138789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Renove-Interieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Werniko S.à r.l.).**

Siège social: L-5416 Ehnen, 49, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 21.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 septembre 2009.

Tom METZLER
Notaire

Référence de publication: 2009115677/13.

(090138759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

MD-Trading AG, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 72.069.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2009115682/12.

(090138768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Scaw International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009115683/12.

(090138555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Cofely Services S.A., Société Anonyme,**(anc. Axima Services S.A.).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 26.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009115680/13.

(090138546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Investec GLL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 126.490.

Suite à une décision de son Conseil de Gérance datée du 13 mars 2009, la société Investec GLL Fund Management Company S.A., domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a transféré son siège social.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliaire de Investec GLL Fund Management Company S.A. avec effet au jour de la publication de cet avis dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009115753/14.

(090139037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Mecatramine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 85.678.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009116046/15.

(090139406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Barnea S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.964.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Septembre 2009.

Barnea S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009116174/15.

(090139550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

IK Investment Partners Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 145.928.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 septembre 2009 que le siège social de la société a été transféré du L-1840 Luxembourg, boulevard Joseph II, 39, au L-2520 Luxembourg, allée Scheffer, 35, à la date du 2 septembre 2009.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009116045/14.

(090139521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Marcory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARCORY S.A.

SGG S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009116034/13.

(090139470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

O. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. FINANCES S.A.

S. BAERT / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009116029/12.

(090139464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Nouvelle Luxelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 50.240.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/09.

Signature.

Référence de publication: 2009122068/10.

(090146446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Köhl Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 113.599.

Les comptes annuels au 31.03.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/09.

Signature.

Référence de publication: 2009122069/10.

(090146445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Citeg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 81.124.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/09.

Signature.

Référence de publication: 2009122070/10.

(090146442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009122051/11.

(090146961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Route 66 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.855.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARL LA FIDUCIAIRE SOFIROM

Route de Bigonville 18

L-8832 Rombach - Martelange

Signature

Référence de publication: 2009122060/13.

(090146736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Barkingside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 59.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122048/10.

(090146825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122047/10.

(090146826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Chartered Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122050/10.

(090146717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Eurowind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROWIND S.A.

Signature

Référence de publication: 2009122043/11.

(090146871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Grinlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009122032/13.

(090146683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Arconas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122046/10.

(090146827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Lellgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9760 Lellingen, 3, Houserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.197.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122040/10.

(090146908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

All Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4812 Rodange, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 116.473.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122041/10.

(090146906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Hellange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.237.

Les comptes annuels au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/09/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122039/10.

(090146910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

European Business Technologies & Engineering Expertises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 44A, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.327.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bureau Comptable
Faber & Weis Sàrl
37, rue de Bettembourg
L-3320 Berchem
Signature

Référence de publication: 2009122042/14.

(090146901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

ProLogis European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.217.197,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.891.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116014/17.

(090139584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

ProLogis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.700.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.424.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116012/17.

(090139582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

HR Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.584.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet au 28 août 2009.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Marc MULLER.

Référence de publication: 2009117325/10.

(090141356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

HR Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.584.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet au 28 août 2009.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pascale LOEWEN.

Référence de publication: 2009117326/10.

(090141354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

SunRelaX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 33, rue de l'Ernz.

R.C.S. Luxembourg B 124.003.

—
Cession des parts sociales

Mademoiselle Ana FORTES DA LUZ, commerçante, née à Ettelbruck le 15 septembre 1975, matricule 1975 09 15 089, demeurant à L-7721 Colmar-Berg, 26 Enneschte Wee,

déclare par la présente céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à

Monsieur CORALLO Domenico, employé privé, né à Bitonto (Italie) le 06 mai 1958, époux de Madame Marie Elisabeth FERRO, demeurant à Reisdorf, 33, rue de l'Ernz

Cinquante et une (51) parts sociales de la société à responsabilité limitée "SunRelaX S.à.r.l.", avec siège social à Reisdorf, 33, rue de l'Ernz,

Pour le prix de cinquante et un euro.

Le prix de cession a été payé, ce dont quittance

Madame Marie Elisabeth FERRO, Comptable, demeurant à Reisdorf, agissant en sa qualité de gérante de la prédite société, déclare accepter au nom de la société la présente cession, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur CORALLO Domenico sera propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en triple exemplaire à Reisdorf, le 28.07.2009.

FORTES DA LUZ Ana / CORALLO Domenico / FERRO Marie-Elisabeth.

Référence de publication: 2009120153/25.

(090145061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

—
L'an deux mille neuf, le trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRERO INTERNATIONAL S.A. (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.814, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 705 du 17 décembre 1997,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1602 du 23 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco PESCAROLO, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco BARUCCO, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco DEL MONACO, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Conformément aux certificats de blocage annexés au présent procès-verbal, le bureau de l'assemblée confirme que tous les actionnaires détenant toutes les actions sont présents ou représentés.

Tous les actionnaires se considèrent comme ayant été dûment convoqués et pour autant que de besoin, renoncent à toute publication et à tout droit ou action résultant d'une absence de convocation, l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait de convocation préalable.

Les certificats de blocage sont signés "ne varietur" par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers Findel Business Center, Complexe B, Rue de Trèves, L-2632 Findel.

2. Modification subséquente des versions anglaise et française de l'article 1^{er} des statuts en vue de leur donner la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 1.** There exists a Corporation (Société anonyme) under the name of FERRERO INTERNATIONAL S.A.

The registered office is established in the Municipality of Sandweiler.

It may be transferred within the Municipality of Sandweiler by a resolution of the Board of Directors.

It also may be transferred to any municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation."

Version française:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FERRERO INTERNATIONAL S.A.

Le siège de la société est établi dans la commune de Sandweiler.

Il pourra être transféré dans la municipalité de Sandweiler par une résolution du Conseil.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers Findel Business Center, Complexe B, Rue de Trèves, L-2632 Findel.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'adopter en conséquence l'article 1^{er} des versions anglaise et française des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 1.** There exists a Corporation (Société anonyme) under the name of FERRERO INTERNATIONAL S.A.

The registered office is established in the Municipality of Sandweiler.

It may be transferred within the Municipality of Sandweiler by a resolution of the Board of Directors.

It also may be transferred to any municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation."

Version française:

" **Art. 1.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FERRERO INTERNATIONAL S.A.

Le siège de la société est établi dans la commune de Sandweiler.

Il pourra être transféré dans la municipalité de Sandweiler par une résolution du Conseil d'Administration.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PESCAROLO - BARUCCO - DEL MONACO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2009. Relation GRE/2009/2886. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009119320/110.

(090143578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Green Planet S.A., Société Anonyme,
(anc. Harding Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.409.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company INSENTIM HOLDINGS LIMITED, having its registered office at Ermou, 32-34, Kyprianos Court, Flat/Office 105, P.C. 6021 Larnaca, Cyprus, registered with the Registrar of companies under the number HE252519

hereby represented by Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on August 14, 2009.

Which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party, represented as stated before, is the sole shareholder of the company "HARDING INVESTMENTS S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' office under the number B 142.409,

incorporated by deed of the undersigned notary in the 20th of October 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2670 of October 31, 2008.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (€ 250,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) to the amount of TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 262,500.-), by way of the issue of two million five hundred thousand (2.500.000) new shares having a par value of TEN CENT (€ 0.10) each.

2.- Subscription and payment to the share capital increase.

3.- Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" -S.à r.l.) into a public limited liability company ("société anonyme" - S.A.).

4.- Decision to change the company's name into GREEN PLANET S.A..

5.- Revocation and discharge to the manager(s) of the Company.

6.- Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company without change of its essential characteristics.

7.- Appointment of the following persons as directors of the Company:

a) Mr Ivo KUSTURA, master in laws, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Mr Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

e) Mr Daniel BANDACHOWICZ, economist, residing in MC-98000 Monaco, 38, rue Grimaldi.

8.- Appointment of EXAUDIT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' office under number B 124.982 as statutory auditor.

9.- Appointment of Mr Daniel BANDACHOWICZ as chairman of the Board of Directors of the Company.

10.- Provision that any decision of the Board of Directors must be approved and signed by the chairman of the Board of Directors together with any other director.

11.- Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as stated before, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (€ 250,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) to the amount of TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 262,500.-), by way of the issue of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares having a par value of TEN CENT (€ 0.10) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the two million five hundred thousand (2,500,000) new shares having a par value of TEN CENT (€ 0.10) each are subscribed by the sole shareholder and have been liberated by payment in cash of the amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (€ 250,000.-).

The amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (€ 250,000.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

In consequence, the current corporate capital is set at the amount of TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 262,500.-), represented by two million six hundred twenty-five thousand (2,625,000) shares having a par value of TEN CENT (€ 0.10) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) into a public limited liability company ("société anonyme" - S.A.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company.

Consequently, the two million six hundred twenty-five thousand (2,625,000) current shares are replaced by two million six hundred twenty-five thousand (2,625,000) shares with a nominal value of TEN CENT (€ 0.10) each.

Report of the auditor

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg Companies' Law such change of form has been supervised by the independent auditor Mr Thierry REMACLE of the company Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office at 83 Pafbruch, L-8308 Capellen, on August 20, 2009, and the report concludes as follows:

92561

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société après l'augmentation de capital décrite ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société."

The said report, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into GREEN PLANET S.A..

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to revoke and resolves to give full discharge to the current managers until today for the accomplishment of their mandate.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the Company without change of its essential characteristics, by giving them the following wording:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Form and Name.

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "GREEN PLANET S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate object.

The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

The corporate capital is set at TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 262,500.-), divided in two million six hundred twenty-five thousand (2,625,000) shares having a par value of TEN CENT (€ 0.10) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to TWO MILLION EURO (€ 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of TEN EURO (€ 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Debt securities.

Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 8. Meeting of the shareholders of the company.

In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Friday of June at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management.

In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three(3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the board.

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if the Chairman of the Board is present and at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by the Chairman of the Board and a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director.

The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of the Board together with any other member of the Board. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the board.

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers.

The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures.

The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of the Chairman of the Board and any other member of the Board or (ii) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted jointly by the Chairman of the Board and any other member of the Board, or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor.

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments.

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 22. Applicable law.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as new directors of the Company:

- a) Mr Ivo KUSTURA, master in laws, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert.
 - b) Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert.
 - c) Mr Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert.
 - d) Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - e) Mr Daniel BANDACHOWICZ, economist, residing in MC-98000 Monaco, 38, rue Grimaldi.
- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to appoint as statutory auditor

EXAUDIT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' office under number B 124.982.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Daniel BANDACHOWICZ, economist, residing in MC-98000 Monaco, 38, rue Grimaldi as chairman of the Board of Directors of the Company.

Tenth resolution

The sole shareholder resolves that any decision of the Board of Directors must be approved and signed by the chairman of the Board of Directors together with any other director.

Eleventh resolution

The sole shareholder resolves that the board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to a managing director.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par devant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU

La société INSENTIM HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Ermou, 32-34, Kyprianos Court, Fiat/Office 105, P.C. 6021 Larnaca, Cyprus, inscrite au registre des sociétés sous le numéro HE252519

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 août 2009.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société "HARDING INVESTMENTS S.à r.l.", "la Société" une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.409,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2670 du 31 octobre 2008.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) au montant de DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 262.500,-) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de DIX CENTS (€ 0,10) chacune.

2.- Souscription et paiement de l'augmentation de capital.

3.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

4.- Décision de modifier la dénomination sociale en GREEN PLANET S.A.

5.- Révocation et décharge au(x) gérant(s) de la Société.

6.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles.

7.- Nominations des personnes suivantes comme administrateurs de la société:

a) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

e) Monsieur Daniel BANDACHOWICZ, économiste, demeurant à MC-98000 Monaco, 38, rue Grimaldi.

8.- Nomination de la société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982, aux fonctions de commissaire aux comptes.

9.- Nomination de Monsieur Daniel BANDACHOWICZ en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société

10.- Clause indiquant que toute décision du Conseil d'Administration doit être approuvée et signée par le Président du Conseil d'administration conjointement avec tout autre administrateur

11.- Divers.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) au montant de DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 262.500,-) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de DIX CENTS (€ 0,10) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide que toutes les deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de DIX CENTS (€ 0,10) chacune, ont été souscrites par l'associée unique et ont été libérées par un versement en espèces du montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-).

Le montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

En conséquence le capital social actuel est de DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 262.500,-), représenté par deux millions six cent vingt-cinq mille (2.625.000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX CENTS (€ 0,10) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société.

Par conséquent les deux millions six cent vingt-cinq mille (2.625.000) parts sociales actuelles sont remplacées par deux millions six cent vingt-cinq mille (2.625.000) actions d'une valeur nominale de DIX CENTS (€ 0,10) chacune.

Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Thierry REMACLE de la société Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à 83 Pafebruch, L-8308 CAPELLEN, en date du 20 août 2009, et le rapport conclut comme suit:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société après l'augmentation de capital décrite ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en GREEN PLANET S.A..

Cinquième résolution

L'associée unique décide de révoquer et décide de donner entière décharge aux gérants actuels de la Société pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "GREEN PLANET S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur, unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet social.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social.

Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 262.500,-), divisé en deux millions six cent vingt-cinq mille (2.625.000) actions d'une valeur nominale de DIX CENTS (€ 0,10) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des actions.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Obligations.

Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique.

Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la société.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur, peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si le Président du Conseil d'Administration est présent et si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises par le Président du Conseil d'Administration et à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des Résolutions de l'administrateur unique.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président du Conseil d'Administration et un administrateur quelconque de la Société. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes du Président du Conseil d'Administration et d'un administrateur quelconque de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués conjointement par le Président du Conseil d'Administration et un administrateur quelconque de la Société, ou l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de la position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires.

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 telle que modifiée.

Art. 22. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Septième résolution

L'associée unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la société:

- a) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- e) Monsieur Daniel BANDACHOWICZ, économiste, demeurant à MC-98000 Monaco, 38, rue Grimaldi.

Leur mandat expirera après l'assemblée générale extraordinaire des associées statuant sur l'exercice comptable 2014.

Huitième résolution

L'associée unique décide de nommer la société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat expirera après l'assemblée générale extraordinaire des associées statuant sur l'exercice comptable 2014.

Neuvième résolution

L'associée unique décide de nommer Monsieur Daniel BANDACHOWICZ en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

Dixième résolution

L'associée unique décide que toute décision du Conseil d'Administration doit être approuvée et signée par le Président du Conseil d'administration conjointement avec tout autre administrateur.

Onzième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 août 2009. Relation: ECH/2009/1212. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009120141/719.

(090143845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Stable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.417.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.132.

—
Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 15 décembre 2008 que:

Stable Cayman Holdings, Ltd.

a cédé les parts sociales suivantes qu'elle détenait dans la société Stable Holdings S.à r.l. à Stable Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, une société établie sous le droit de l'Allemagne, avec siège social à Wallersheimer Weg 100, 56070 Coblenz, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Coblenz sous le numéro 20.515:

- 252.733 actions de classe A
- 252.733 actions de classe B
- 252.733 actions de classe C
- 252.733 actions de classe D
- 252.733 actions de classe E
- 252.733 actions de classe F
- 252.733 actions de classe G
- 252.733 actions de classe H
- 252.733 actions de classe I
- 252.733 actions de classe J

En conséquence des transferts de parts sociales qui précèdent, les parts sociales dans la Société sont détenues comme suit:

Stable Management Beteiligungs GmbH & Co. KG:

- 252.733 actions de classe A
- 252.733 actions de classe B
- 252.733 actions de classe C
- 252.733 actions de classe D
- 252.733 actions de classe E
- 252.733 actions de classe F
- 252.733 actions de classe G
- 252.733 actions de classe H
- 252.733 actions de classe I
- 252.733 actions de classe J

Stable Cayman Holdings, Ltd.:

- 4.188.967 actions de classe A
- 4.188.967 actions de classe B
- 4.188.967 actions de classe C
- 4.188.967 actions de classe D
- 4.188.967 actions de classe E
- 4.188.967 actions de classe F
- 4.188.967 actions de classe G
- 4.188.967 actions de classe H
- 4.188.967 actions de classe I
- 4.188.967 actions de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour Stable Holdings S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009120441/55.

(090144585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Eco Peintures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.384.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ECO PEINTURES S.A." (numéro d'identité 2009 22 09 238), avec siège social à L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 146.384, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mai 2009, publié au Mémorial C, numéro 1215 du 24 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Renato COSTANTINI, entrepreneur, demeurant à Bleid (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles INGLEBERT, administrateur de sociétés, demeurant à Lama-delaine.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 et du premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 91-97, rue de Merl à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte et de modifier :

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante :

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Dudelange."

b) le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante :

" **Art. 15. Alinéa 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Dudelange, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 14.00 heures. "

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: COSTANTINI, J.M. WEBER, INGLEBERT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3048. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009121050/55.

(090145634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.127.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, a company incorporated and existing under the laws of 10th August 1915 and having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 31 July 2009; such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company INVESCO European Hotel Real Estate IV S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "INVESCO European Hotel Real Estate IV S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons and entities who may become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, the promotion, the sale, the management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (€ 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) members in the company and (ii) none of the members in the Company will be a physical person and (iii) following any transfer of shares, clauses (i) and (ii) will remain satisfied.

For the avoidance of doubt this provision operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund (Spezial-Investmentvermögen) within the meaning of article 16 of the German Investment Tax Act for German Tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or tort (and will not seek to pursue any such action) against either the company's assets in the event that this provision is breached or amended.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital. In accordance with the provisions of Article 5 here above, the Company shall not give effect to any transfer of shares, if such transfer results in the Company having more than thirty (30) members or a physical person becoming a member of the Company.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any two managers (in the case of a board of managers) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Except in case of negligence or wilful misconduct, the manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As agents of the Company, they are responsible only for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law at meetings held including, if, and to the extent, provided for by Luxembourg Company law, meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Tuesday of the month of October of each year at 4:30 and for the first time in October 2010. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on the first day of July of each year and ends on 30th June of the following year, except for the first accounting year which will begin on the day of the incorporation of the Company and end on 30th June 2010.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares at € 25 each for a total of € 12,500.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.500 Euros.

Extraordinary General Meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are named to the board of managers (with joint signature powers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Dennis Twining, Consultant, 209 Montant Drive Palm Beach Gardens, Florida 33410, United States of America;
 - Jochen Schaefer Suren, Apt. L21 Prince Wales Terrace London W8 5PQ, United Kingdom,
 - Herbert Spangler, Head of Structured Finance, Forstenrieder Alle 115A, D-81476 München, Germany, and
 - Mark Weeden, assistant managing director, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahr zweitausendundneun, am einunddreissigsten Tag des Monats Juli.

Vor Uns, Maître Anja Holtz, Notar mit Sitz in Luxemburg.

Ist folgende Partei erschienen:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, eine Gesellschaft organisiert und bestehend unter den Gesetzen vom 10. August 1915 und mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, vertreten durch Me Sascha Nolte, maître en droit, mit Sitz in Luxemburg aufgrund einer Vertretungsvollmacht vom 31. Juli 2009; diese Vollmachtsurkunde wird mit der vorliegenden Urkunde ein registriert werden.

Die erschienene Partei, die in der oben angeführten Eigenschaft tätig ist, hat den unterfertigten Notar ersucht, folgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, INVESCO European Hotel Real Estate IV S.à r.l. auszuarbeiten, die hierdurch wie folgt errichtet wird:

Art. 1. Hiermit wird zwischen der erschienenen Partei und allen Personen und juristischen Personen, die gegebenenfalls darauf Mitglieder werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen "INVESCO European Hotel Real Estate IV S.à r.l." (die "Gesellschaft") eingerichtet. Die Gesellschaft wird durch diesen Gesellschaftsvertrag und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf von Immobilienbesitz in Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit Immobilienbesitz, einschließlich (i) des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Gründung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienbesitz ist und (ii) die Gewährung von Darlehen, Bürgschaften oder jede andere Art von Sicherheiten im Zusammenhang mit den oben aufgelisteten Aktivitäten.

Die Gesellschaft kann Kredite in jeglicher Form aufnehmen und Privatplatzierungen im Rahmen von Schuldverschreibungen tätigen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft (durch Kredite, Zuschüsse, Garantien, Sicherheiten oder auf andere Weise) anderen Gesellschaften und Unternehmen, an denen die Gesellschaft ein Interesse hat oder die Teil der Gesellschaftsgruppe sind, zu der die Gesellschaft gehört, Unterstützung gewährleisten, jegliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen vornehmen und jegliche Geschäfte tätigen, welche sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gegenstandes als nützlich erachtet.

Letztendlich kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, technischen und finanziellen oder anderen Geschäfte, welche unmittelbar oder mittelbar mit allen Bereichen in Verbindung stehen, tätigen, um die Erfüllung ihres Gegenstandes zu erreichen.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Dieser kann an jeden Ort im Großherzogtum verlegt werden. Dies geschieht durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, beraten.

Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Stadtgemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Solche vorübergehende Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder der Geschäftsführung vorgenommen und den beteiligten Parteien mitgeteilt.

Art. 5. Das herausgegebene Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro, aufgeteilt auf fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig (25) Euro. Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Mitglieder, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, erhöht oder verringert werden.

Die Gesellschaft stellt sicher, dass zu keinem Zeitpunkt (i) mehr als 30 Gesellschafter vorhanden sind und (ii) keines dieser Mitglieder eine natürliche Person ist und (iii) im Anschluss an jede Übertragung von Anteilen die Klauseln (i) und (ii) erfüllt bleiben.

Soweit notwendig wirkt diese Bestimmung nur um der Gesellschaft die Gelegenheit zu geben, sich im Sinne des Artikels 16 des deutschen Investmentsteuergesetzes zu deutschen Steuerzwecken als Spezial-Investmentvermögen zu qualifizieren. Jeder Anteilinhaber versteht und erklärt sich damit einverstanden, dass er keinen Anspruch auf Ersatz von Schäden aus dem Gesellschaftsvermögen hat, weder aus Vertrag noch aus Delikthandlungen (und dass er keine solche Handlung gerichtlich verfolgen wird), wenn gegen diese Bestimmung verstoßen oder diese geändert wird.

Art. 6. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung auf Dritte der Einwilligung von mindestens 75% des Stammkapitals. In Übereinstimmung mit Art. 5 führt die Gesellschaft keine Anteilsübertragungen aus, die dazu führen würden, dass die Gesellschaft von mehr als 30 Gesellschaftern gehalten oder eine natürliche Person Gesellschafter wird.

Art. 7. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalver-

sammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird im Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxemburg abgehalten.

Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen

Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheissen.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers, der Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehreren Personen, welche durch Delegation einer der Gesellschafter dazu befugt sind, gebunden sein.

Art. 8. Der oder die Gesellschafter übernehmen, aufgrund ihrer Position, keine persönliche Haftung für Begehungen die im Namen der Gesellschaft geschehen, abgesehen von Vorsatz oder Fahrlässigkeit. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie nur für die Erfüllung ihrer Verpflichtungen verantwortlich.

Art. 9. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Anteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Die in Sitzungen, Telefonkonferenzschaltung, Videokonferenzschaltung oder durch andere Kommunikationsmittel, falls und soweit durch das luxemburgische Gesellschaftsrecht vorgesehen, gefassten Beschlüsse, welche erlauben sich zu verständigen und durch welche die Teilnahmen an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel der persönlichen Anwesenheit entspricht, werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgesehenen Form und Mehrheit gefasst. Eine ordnungsgemäße Sitzung der Gesellschaftsmitglieder sollte die ganze Anteilhaberschaft vertreten.

Die Einberufung der Sitzung durch den/die Geschäftsführer hat wenigstens acht (8) Tage vor dem für die Sitzung geplanten Termin zuzugehen und erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an die Adresse der Gesellschafter die im Register der Gesellschafter der Gesellschaft eingetragen ist. Wenn das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden. Beschlüsse die die Änderung des Gesellschaftsvertrages betreffen, werden (i) durch Stimmenmehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des herausgegebenen Stammkapitals entsprechen, gefasst.

Im Falle dass, und solange die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter hat, hat jedes Jahr, am dritten Dienstag im Monat Oktober um 16 Uhr 30, erstmalig im Oktober 2010, eine Generalversammlung am Geschäftssitz in Luxemburg statt zu finden. Wenn dies kein Werktag sein sollte, wird die Sitzung am darauffolgenden Werktag stattfinden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni jedes Folgejahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Errichtung der Gesellschaft beginnt, und am 30. Juni 2010 endet.

Art. 12. Jedes Jahr sowie am Ende des ersten Geschäftsjahres wird der Jahresbericht durch den Geschäftsführer oder eventuell durch die Geschäftsführung verfasst.

Art. 13. Der Finanzbericht steht den Anteilhabern im Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 14. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden dem vom Gesetz verlangten Reservefonds zugewiesen. Diese Zuweisung wird nicht mehr verlangt, sobald und solange der Reservefonds sich auf zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft beläuft.

Die Mitglieder können aufgrund von vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung ausgearbeiteten Finanzberichten die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen. Dies zeigt dass genügend Rücklagen zur Verteilung vorhanden sind. Der ausgegebene Betrag kann jedoch nicht die seit dem letzten Geschäftsjahresende erzielten realisierten Gewinne, erhöht durch die übertragenen Gewinne und die aufzuteilenden Reserven aber unter Abzug der übertragenen Verluste und Beträge welche auf ein Reservekonto eingezahlt werden müssen, nicht überschreiten. Dieser Restbetrag wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Mitglieder ausgeschüttet. Das Anteilsprämienkonto wird durch

Beschluss der Generalversammlung an die Anteilhaber ausgegeben. Die Generalversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf das Reservekonto zu überweisen.

Art. 15. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren welche Gesellschafter oder nicht sein können, und die durch die Generalversammlung ernannt werden. Diese legt ebenfalls ihre Befugnisse und Vergütung fest.

Art. 16. Falls, und solange nur ein Mitglied alle Anteile der Gesellschaft besitzt, besteht die Gesellschaft als Ein-Person-Gesellschaft gemäß Artikel 179(2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes anwendbar.

Art. 17. Für alle nicht in diesem Gesellschaftsvertrag geregelten Angelegenheiten finden die entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Die Satzung der Gesellschaft wurde gerade von der erschienenen Partei festgesetzt, erschienene Partei hat die nachstehend angeführte Zahl von Anteilen gezeichnet und Beträge in Bar eingezahlt:

500 Anteile für jeweils € 25. Dies beläuft sich auf einen Gesamtbetrag von € 12.500.

Der Nachweis für diese Zahlung wurde dem unterfertigten Notar vorgelegt.

Auslage, Schätzung

Die Auslagen, Kosten, Vergütungen und Lasten jedweder Form, die von der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr 1.500 Euro geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Der einzige Anteilhaber hat sofort folgende Beschlüsse getroffen:

1. Der Geschäftssitz der Gesellschaft ist eingetragen in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.
2. Die folgenden Personen bilden die Geschäftsführung (mit zweifacher Unterschrift) auf unbegrenzte Zeit im Sinne des Gesellschaftsvertrages:

- Dennis Twining, Consultant, 209 Montant Drive Palm Beach Gardens, Florida 33410, Vereinigte Staaten von Amerika;
- Jochen Schaefer Suren, Apt. L21 Prince Wales Terrace London W8 5PQ, Vereinigtes Königreich,
- Herbert Spangler, Head of Structured Finance, Forstenrieder Alle 115A, D-81476 München, Deutschland, und
- Mark Weeden, assistant managing director, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg.

Worüber vorliegende Urkunde, ausgestellt in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokuments genannten Tag.

Diese Urkunde wurde der erschienenen Partei vorgelesen, welche verlangte, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wird. Die erschienene Partei unterzeichnet gemeinsam mit uns, dem Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, die vorliegende urschriftliche Urkunde.

Der vorliegenden notariellen Urkunde, in Englisch abgefasst, folgt eine deutsche Übersetzung.

Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, hat die englische Fassung Vorrang.

Signé: S. Nolte, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 août 2009 - WIL/2009/651 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 10. August 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009121249/311.

(090146304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Cabinet Vétérinaire Sarlet Simon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 51, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.097.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Simon SARLET, vétérinaire, né le 20 avril 1973 à Verviers (Belgique), demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présents.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un cabinet vétérinaire, ainsi que la vente des articles de la branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de
"CABINET VETERINAIRE SARLET SIMON S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.
Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Simon SARLET, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature:

- Monsieur Simon SARLET, vétérinaire, né le 20 avril 1973 à Verviers (Belgique), demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4323 Esch-sur-Alzette, 51, rue C.M. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Sarlet, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009121290/81.

(090145857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

ProLogis France LXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.108.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directcorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009115997/17.

(090139586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

European Solar Opportunities I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.122.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"European Renewable Opportunities", a société à responsabilité limitée, and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "European Solar Opportunities I".

Art. 3. Corporate objects.

3.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, leasing, renting, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twenty thousand euro (EUR 20.000,-) represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of one euro (EUR 1,-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent

(75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A managers and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of

the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "European Renewable Opportunities", previously named.

The amount of twenty thousand euro (EUR 20.000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of 2009:

- Mr Jonathan ENTRACT, banker, residing at 8 Canada Square, E14 5HQ London, United Kingdom, as manager of category A;

- Mr Sebastien POCHON, banker, residing at 8 Canada Square, E14 5HQ London, United Kingdom, as manager of category A;

- Mr Jean-Claude STOFFEL, banker, residing at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, as manager of category A;

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B;

- Mrs Stephanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"European Renewable Opportunities", une société à responsabilité de droit luxembourgeois et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "European Solar Opportunities I".

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations, intérêts et parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales et autres titres de participation, des obligations, des emprunts obligataires, des certificats de dépôt et autres instruments d'emprunt, et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme public ou privé.

3.2. La Société pourra conclure des emprunts de toute forme, à l'exception de ceux résultant d'offres publiques. Elle pourra émettre, uniquement par voie de placement privé des billets à ordre, obligations et emprunts obligataires, et tout type d'instruments obligataires et/ou de capital. La Société pourra prêter des fonds, y inclus les fonds provenant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute autre société qui deviendra associé direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société liée appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les "entreprises liées"). Elle pourra également donner des garanties et des titres de subvention en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses entreprises liées. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur l'ensemble ou sur une partie de ses actifs

3.3. La Société pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et / ou d'autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. D'une manière générale, la Société pourra employer toutes les techniques et instruments en relation à ses investissements, dans le but d'assurer une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques liés aux crédits, aux opérations de change de devises, au taux d'intérêt et contre tout autre risque.

3.5. La Société pourra effectuer toutes transactions commerciales et/ou financières liées à ses investissements directs ou indirects, sur les biens meubles et immeubles, incluant l'acquisition, la possession, le leasing, la location, la construction, la vente ou autre moyen d'aliénation, l'hypothèque, le gage ou toute autre sûreté grevant un bien meuble ou immeuble.

3.6. La présente description sera entendue dans son sens le plus large, étant entendu que l'énumération qui précède n'est pas limitative.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000.-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les vingt mille (20.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "European Renewable Opportunités".

La somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes/comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à cinq (5), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2009:

- Monsieur Jonathan ENTRACT, banquier, demeurant au 8 Canada Square, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

- Monsieur Sebastien POCHON, banquier, demeurant au 8 Canada Square, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

- Monsieur Jean-Claude STOFFEL, banquier, demeurant au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, gérant de catégorie A;

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10830. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009121263/425.

(090146216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.524.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

Extrait du contrat de cession de parts de la société du 9 juillet 2009

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 9 juillet 2009, 3i EFV Nominees a Ltd a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 50.626 parts sociales de catégorie A à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie B à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie C à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie D à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie E à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie F à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie G à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie H à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie I à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 50.626 parts sociales de catégorie J à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 9 juillet 2009, 3i EFV Nominees b Ltd a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 56.118 parts sociales de catégorie A à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie B à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie C à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie D à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie E à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie F à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie G à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie H à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie I à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 56.118 parts sociales de catégorie J à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 9 juillet 2009, 3i Nominees Ltd a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 154.924 parts sociales de catégorie A à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie B à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie C à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie D à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie E à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie F à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie G à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie H à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie I à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 154.924 parts sociales de catégorie J à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 9 juillet 2009, 3i PVLP Nominees Ltd a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 16.972 parts sociales de catégorie A à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie B à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie C à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie D à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie E à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie F à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie G à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie H à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie I à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.
- 16.972 parts sociales de catégorie J à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Xavier De Cillia

Manager

Référence de publication: 2009120018/60.

(090144062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Intertiles s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 36.293.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements du 14 juillet 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la clôture des opérations de liquidation de la société suivante:

INTERTILES S.à.r.l., dont le siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix a été dénoncé en date du 3 juillet 1995.

Pour extrait conforme

Me Cédric LORRAIN

Le liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2009115725/14.

(090138798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Wodalux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 6, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 121.760.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.
Emile SCHLESSER
Notaire

Référence de publication: 2009115685/12.

(090138773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Equity 51 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 93.990.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009115686/12.

(090138563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Altrimenti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 113.296.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2009

Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2009115751/13.

(090138741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Worldtec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 69.787.

En date du 26 août 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateurs Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire et Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en remplacement de Madame Corinne Carraro et de Mademoiselle Tanja Weins démissionnaires.

A cette même date, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant Me Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Les mandats de tous les administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Worldtec SA
Signature

Référence de publication: 2009115716/17.

(090138583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.
